



Date de publication :
1^{er} juin 2020 Mise à jour :
11 août 2020

Recommandations concernant la reprise du hockey récréatif pour adultes

CARHA HOCKEY A PRODUIT L'ENSEMBLE DE RECOMMANDATIONS QUI SUIT À CONSIDÉRER LORSQU'IL SERA JUGÉ SÉCURITAIRE DE REPRENDRE LES ACTIVITÉS DE HOCKEY RÉCRÉATIF POUR LES ADULTES

Réglementation en matière de santé publique

- Toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux doivent être respectés, ce qui comprend les lois et règlements des autorités en matière de santé publique.
- Les coordonnateurs de ligues et d'événements sont invités à examiner leurs contrats concernant les patinoires et les installations pour s'assurer de comprendre toutes les lois, tous les règlements et toutes les exigences entourant l'utilisation des installations publiques et privées.
- Les installations pourraient exiger la réalisation d'évaluations et la collecte des coordonnées des joueurs, des entraîneurs et des participants. Il pourrait être nécessaire de désigner une personne-ressource pour votre groupe.
- Les groupes pourraient être tenus de présenter leur plan de sécurité pour la reprise du hockey. Envoyez un courriel à llanglois@carhahockey.ca pour obtenir des exemples.
- Selon la province, la municipalité et l'installation, les matchs de hockey pourraient devoir être adaptés pour respecter le nombre maximal de personnes dans un groupe. Veuillez consulter le document de CARHA Hockey « Alternate Hockey Solutions » (solutions de remplacement pour le hockey) pour obtenir des détails ainsi que des exemples de manières créatives de recommencer à jouer au hockey au www.carhahockey.ca.

Protection personnelle

- Les joueurs, les entraîneurs et les participants sont encouragés à ne pas se présenter pour jouer au hockey s'ils sont malades ou s'ils ont des symptômes ou ont été en présence d'une personne malade.
- Si un joueur est malade, a été malade ou présente des symptômes après avoir été en présence d'une personne malade, il doit s'auto-isoler et ne pas recommencer à jouer avant 14 jours.
- L'utilisation de désinfectant pour les mains antibactérien individuel est recommandée avant et après les matchs.
- Les joueurs, les entraîneurs et les participants doivent éviter de toucher leurs yeux, leur nez et leur bouche.
- Lorsqu'ils toussent ou éternuent, les joueurs, les entraîneurs et les participants doivent couvrir leur bouche et leur nez avec un mouchoir ou le faire dans un pli de coude.
- Les joueurs, les entraîneurs et les participants doivent être attentifs et éviter de cracher.
- Les joueurs, les entraîneurs et les participants doivent laver leurs mains fréquemment ainsi qu'avant et après un match ou un entraînement.

Arrivée à l'aréna et départ

- Il est recommandé qu'une feuille de présence soit utilisée et conservée pendant 14 jours pour que toute personne exposée à la COVID-19 puisse être retrouvée et avisée.
- Les joueurs, les entraîneurs et les participants doivent respecter les lignes directrices de leur aréna, ce qui pourrait signifier de ne pas arriver plus de 15 à 20 minutes avant l'entrée sur la glace.
- Les joueurs et les participants pourraient être tenus d'arriver à la patinoire habillés et prêts à jouer.
- Les gardiens de but pourraient demander l'autorisation d'utiliser exclusivement les vestiaires pour s'habiller.

- Les joueurs, les entraîneurs et les participants doivent quitter l'installation le plus rapidement possible au terme de l'activité reliée au hockey.
- Les joueurs ne seront probablement pas autorisés à utiliser les douches et ils doivent s'attendre à ce que les vestiaires ne leur soient pas accessibles. Si des vestiaires sont disponibles, les joueurs sont encouragés à maintenir une distance de deux mètres (six pieds) entre eux.
- Les joueurs, les entraîneurs et les participants ne doivent pas se regrouper dans les vestiaires, les aires de stationnement ou les espaces publics avant ou après une activité reliée au hockey.
- Les joueurs, les entraîneurs et les participants doivent respecter une distanciation physique (deux mètres/six pieds) en tout temps, y compris dans les vestiaires.
- Les joueurs, les entraîneurs et les participants doivent porter un couvre-visage dans tous les espaces communs de l'aréna ou du centre communautaire et en toutes circonstances lorsque la distanciation physique susmentionnée ne peut pas être maintenue.

Distanciation physique pendant les matchs

- Les joueurs, les entraîneurs et les participants doivent limiter les contacts physiques en dehors d'un contexte normal de hockey récréatif pour adultes (p. ex., pas de poignées de mains ni de « High Five »).
- Les joueurs, les entraîneurs et les participants doivent utiliser leur propre bouteille d'eau : le partage des bouteilles d'eau est interdit. Certaines installations pourraient interdire l'eau sur les bancs des joueurs.
- Il est recommandé que les équipes renoncent à la présence d'entraîneurs ou de personnes qui ne jouent pas au banc des joueurs ou dans les vestiaires, à moins que leur présence soit exigée par une loi.
- Il est recommandé que seuls les joueurs, les entraîneurs et les participants soient présents dans l'installation.
- Il est recommandé qu'une politique interdisant les spectateurs soit mise en application (y compris les enfants, les conjoints et les conjointes et le public).
- Si des spectateurs sont présents, ils doivent respecter le principe de la distanciation physique.
- Les joueurs, les entraîneurs et les participants ne doivent pas se rassembler ni se regrouper à proximité les uns des autres avant, pendant ou après un match ou un entraînement, ce qui inclut la zone du banc des joueurs.
- Tous les déchets doivent être recueillis et retirés du banc des joueurs et des vestiaires par chacune des équipes après utilisation.
- Il est recommandé que les joueurs et les participants désinfectent leur équipement après chaque entraînement ou match.

VEUILLEZ NOTER QUE CES RECOMMANDATIONS SONT FOURNIES À TITRE D'INDICATION SEULEMENT ET QU'ELLES NE DOIVENT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME UNE LISTE EXHAUSTIVE DES RISQUES ET DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE EN LIEN AVEC LA REPRISE DES ACTIVITÉS DE HOCKEY RÉCRÉATIF POUR LES ADULTES. CES RECOMMANDATIONS SONT FOURNIES À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT ET NE SONT PAS DES CONSEILS TOUCHANT LA SANTÉ OU LES LOIS. IL INCOMBE, EN TOUT TEMPS, AUX JOUEURS, AUX ENTRAÎNEURS ET AUX PARTICIPANTS D'ÉVALUER ET DE GÉRER LES RISQUES ASSOCIÉS À LA REPRISE DU HOCKEY ET DES ACTIVITÉS LIÉES AU HOCKEY. CES LIGNES DIRECTRICES NE REMPLACENT PAS ET N'ANNULENT PAS TOUTE LOI OU TOUT RÈGLEMENT NATIONAL, PROVINCIAL TERRITORIAL, MUNICIPAL OU AUTRE EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE. CARHA HOCKEY NE PEUT PAS ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE TOUTE PERTE, TOUTE RÉCLAMATION OU TOUT DOMMAGE EN LIEN AVEC LA COVID-19 QUI S'EST PRODUIT SUIVANT LA REPRISE DU HOCKEY RÉCRÉATIF POUR LES ADULTES.

CARHA  HOCKEY

Suite 610, 1420 Blair Place, Ottawa, ON K1J 9L8

Tel: (613) 244-1989 / (800) 267-1854 • Fax: (613) 244-0451 / (866) 345-1975